



Classement du système d'endiguement du Gave de Cauterets sur les communes de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom et étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques

Compte rendu du 2^{ème} comité technique

Date de la réunion : 14/01/2020 **Lieu** : Maison de la connaissance du risque sismique

Date de diffusion : 27/03/2020 **Rédacteurs** : Olivier FRYSOU – PLVG
Jérémy SAVATIER - ISL

Organismes	Représentants	Coordonnées	P	A / E	D
PLVG	Mme CARRERE	marysecarrere65@gmail.com		X	
	M. VINUALES	brunovinuales@hotelsvinales.com		X	
	M. FRYSOU	olivier.frysou@plvg.fr	X		
	Mme ARTIGUES	delphine.artigues@plvg.fr	X		
	M. SANSAS	michael.sansas@plvg.fr	X		
	Mme BEGUE-LONCAN	direction@plvg.fr			X
PIERREFITTE NESTALAS	Maire – M. PERREIRA	pierrefitte-nestalas@wanadoo.fr		X	
	M. VAN DE VELDE	rene.vandevelde@orange.fr		X	
	M. BALANSAC	jean-pierre.balansac@orange.fr		X	
Responsable du service environnement – CATLP	Mme SOROSTE-LEIZA	sylvie.sorosteiza@agglo-tlp.fr		X	
CR Occitanie	Mme ISNARD	laure.ISNARD@laregion.fr		X	
	M. DUPLAN Kévin			X	
CD65	Mme LABAT	catherine.labat@ha-py.fr		X	
CATER	M. DUPLAN	frederic.duplan@ha-py.fr	X		
Sous-Préfecture	Mme CAYREY	christiane.cayrey@hautes-		X	

d'Argelès-GAZOST		pyrenees.gouv.fr			
Union des AAPPMA du bassin des Gaves	M. LE PRESIDENT	jean-marc.rigalleau@orange.fr		X	
FD Pêche 65	M. ABRIAL Fabien	contact@peche65.fr	X		
	M le PRESIDENT	jeanluczaux@sfr.fr		x	
	M. DELACOSTE	federation.peche65@wanadoo.fr		x	
SPC Gironde Adour Garonne	Mme AUDIGE	virginie.audige@developpement-durable.gouv.fr		X	
Chambre d'agriculture	M. ALONSO	e.alonso@hautes-pyrenees.chambagri.fr		X	
Chambre de commerce et d'industrie	M. GINESTE	david.gineste@tarbes.cci.fr		X	
RTM	M. LESPINE	laurent.lespine@onf.fr		X	
Pechiney-Rio Tinto	M BOULLEMANT	amiel.boullemant@riotinto.com		X	
	Mme MIGNOT	marine.mignot@riotinto.com	X		
EDF	M. VILLEMUR	andre.villemur@edf.fr		X	
	M. DAUBEUF	herve.daubeuf@edf.fr	X		
TIGF	M. TAUZIN	julien.tauzin@tigf.fr		X	
Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Pyrénées	Monsieur le Directeur Départemental	contact@sdis65.fr		X	
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)	M. CASTAGNOS	jean-christophe.castagnos@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
DDT-65	M. ROGER	xavier.roger@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
	M. SCHANG	christophe.schang@hautes-pyrenees.gouv.fr	X		
	M. CRAMPE	cyril.CRAMPE@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	

	M HAURINE	pascal.haurine@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
	M. LISCH	benoit.lisch@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
CACG	M. BRECHES Olivier	o.brechess@cacg.fr	X		
	M. CAPDEVIELLE	a.capdevielle@cacg.fr		X	
SHEM	Mme LAMACHERE	sophie.lamachere@shem.engie.com		X	
	M. AIO	remi.aio@shem.engie.com		X	
RAMBOLL	Mme ANCEL	aancel@ramboll.com		X	
	M. AMPEN	nampen@ramboll.com	X		
CCPVG	M. HAMON Frédéric	f.hamon@ccpvg.fr	X		
XXXX	M. ARAGNOU	XXXX		X	
DREAL Occitanie	M. LABRUE	jean-marc.labrue@developpement-durable.gouv.fr		X	
M le Maire - SOULOM	M. MACIAS	xavier.macias@yahoo.fr mairie.soulom@orange.fr		X	
AFB	M. AMREIN	sylvain.amrein@afbiodiversite.fr sd65@afbiodiversite.fr		X	
Syndicat intercommunal du Gave de Pau	M. LOUSTAU	si.gavedepau@heliantis.net		X	
FERROPEM	Mme PETROIX	eve.petroix@ferroglobe.com	X		
	M. ROBERT	thomas.robert@ferroglobe.com	X		
	M. DAMERON	vincent.dameron@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
	Mme NOEL-HETIER	clotilde.noel-hetier@hautes-pyrenees.gouv.fr		X	
	M. RIGALLEAU	jean-marc.rigalleau@orange.fr		X	
	M. BEGUE	j.begue@clb.senat.fr		X	
ISL	M. SAVATIER	savatier@isl.fr	X		

	Mme RIBO	ribo@isl.fr		X	
HYDRETUDES	M. CHAPON	benoit.chapon@hydretudes.com		X	
	M. DELEUZE	jean-manuel.deleuze@hydretudes.com	X		
	M. MARTIN	philippe.martin@hydretudes.com		X	
BIOTOPE	M. USTER	duster@biotope.fr		X	
	M. LEGRAND	nlegrand@biotope.fr	X		
	M. AYCARD	caycard@biotope.fr	X		
	M. CASSAIGNE	jcassaigne@biotope.fr		X	

OBJET DE LA REUNION :

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des études géotechniques
- Etat d'avancement sur la maîtrise foncière
- Présentation de la dernière version du rapport d'hydrologie
- Présentation du modèle 2D
- Présentation du rapport d'hydromorphologie pour prise en compte du transport solide
- Présentation du diagnostic environnemental avec inventaire faune/flore
- Présentation d'une première trame décrivant l'organisation et la surveillance

SUPPORT DE PRESENTATION

Le support de présentation est joint en annexe.

SYNTHESE DES ECHANGES

Le dossier de demande d'autorisation devra être déposé au plus tard à l'automne 2020. Fin de l'étude prévue pour novembre 2020.

NB post réunion : compte tenu du retard pris dans la réalisation des reconnaissances géotechniques en lien avec le confinement résultant de la pandémie COVID 19, la fin de l'étude serait décalée à fin 2020/début 2021.

La CATER demande sur quel principe se base la DUP. La CACG rappelle que le PLVG doit justifier dans son dossier de régularisation de la maîtrise foncière de l'ensemble du système



d'endiguement. A ce titre la DUP sera une garantie donnée au service instructeur que le PLVG disposera d'une servitude d'accès et d'entretien au moment de la signature de l'arrêté d'autorisation du système d'endiguement. Cela n'empêchera pas avant le dépôt du dossier, la signature de conventions de servitude qui seront authentifiées. ISL rappelle que le dossier de demande d'autorisation intégrera le dossier DUP.

ISL rappelle que pour les débits maximums de 2012 et 2013, les débits finaux retenus sont ceux les plus cohérents avec les zones inondables et un coefficient de Manning Strickler de 25. A 10% près les débits évalués par le RTM sont retrouvés.

Sur l'analyse morphodynamique et sédimentaire, il est demandé à Hydrétudes de compléter l'analyse sur les points suivants :

- Quelle incision ou exhaussement en aval du pont interzone en lien avec la dynamique sédimentaire du gave de Pau ? Effet de la concomitance des crues morphogènes du Gave de Cauterets avec une crue morphogène du Gave de Pau (remontée du front de matériaux sur le cône de déjection par alignement des lignes de charge). Il est rappelé que l'étude RTM de 2004 a permis de dresser le PPR sur le secteur et dispose d'éléments très intéressants sur ce sujet.
- Préciser les raisons de la tendance à l'incision (chenalisation), qui est étonnante sur un cône de déjection.
- Il est rappelé que le rapport hydromorphologique doit présenter les principes d'aménagement retenu en post-crue 2013 par la maîtrise d'œuvre (RTM) qui s'est appuyée sur l'analyse du rapport L/H. Pour Hydrétudes ce paramètre n'est pas applicable sur le cône de déjection (en aval du nouvel apex en aval du musoir, le $L/H >> 15$ sauf au niveau du pont interzone). Ce sera précisé dans le rapport.
- Préciser le rôle et le comportement des barrettes de fond. Elles forment un pseudo pavage et une protection anti-érosives. Mais elles ont été en partie érodées et remobilisées. Calées trop hautes après crue de 2013 -> démolition partielle pour réduire ligne d'eau en augmentant la pente (cf. DOE).

La CCPVG rappelle que la crue de juin 2013 avait occasionné énormément de dépôts et que la stratégie arrêtée post 2013 était de redonner de la pente.

Concernant la modélisation hydraulique :

- En 2012, il n'y a pas eu de débordement à Ferropem (débit estimé à 120 m³/s). Le débit de 85 m³/s de premier débordement est probablement une estimation basse. La modélisation est a priori trop pessimiste sur le secteur du pont interzone
- Le PLVG rappelle que la parcelle de Mme Jordan en amont du garage Palette reste un secteur à caractériser précisément par rapport au risque de défluviation que ce secteur représente pour le centre-ville de Pierrefitte
- Secteur à regarder finement, rive gauche juste en aval des pseudos-parois en aval du pont de Soulom (parcelles de M Alfaro), en 2012 et 2013, débordements sur ce secteur en direction de la rue Boileau



La route du pont interzone devrait être classée d'intérêt communautaire. L'étude Element 2009 définissait des scénarios pour le pont Interzone. On note également le problème d'obstacle à la continuité écologique liée au seuil à l'aval du pont interzone.

Sur le volet environnemental, les inventaires n'ont pas mis en évidence d'enjeux forts. Le rapport sera repris pour intégrer l'analyse spécifique liée à la présence potentielle du desman. Ainsi le lit mouillé du Gave de Cauterets devient une zone à enjeux fort. Le dossier cas par cas sera déposé une fois l'AVP connu.

Les questions seront notamment liées aux modalités d'intervention pour les travaux et pour l'entretien courant sur les ouvrages ou pour la gestion sédimentaire. Le dossier de demande d'autorisation devra préciser les interventions courantes d'entretien (curage, entretien végétation, entretien enrochements, reprise en sous-œuvre...) pour que le futur arrêté préfectoral en tienne compte. Les interventions seraient de ce fait soumises à simple déclaration.

Il est rappelé que la VTA n'est pas obligatoirement réalisée par un organisme agréé.

Concernant les « parois berlinoises », elles sont considérées a priori comme des protections pare-vague. L'étude de dangers va préciser si leur tenue est garantie et jusqu'à quel niveau. En fonction, trois solutions sont discutées :

- Démontage : non envisageable d'un point de vue de l'acceptabilité sociale ;
- Mise en sécurité et évacuation préventive derrière ces ouvrages dans le cadre du PCS dès que le niveau de protection est atteint/dépassé ;
- Reconstruction en « dur ».

Pour l'intégration du système d'endiguement de Ferropem, deux solutions envisagées :

- Classement du SE complet avec digue Ferropem intégré au SE global. Dépôt d'un seul dossier d'autorisation avec convention technique et financière entre PLVG et Ferropem sur responsabilité de chacun et les mesures d'entretien et de surveillance
- Classement du SE en amont du pont interzone par le PLVG qui est le gestionnaire. Ferropem intègre la digue du secteur aval pont interzone grâce à son arrêté ICPE, convention PLVG/Ferropem pour mesures d'entretien et de surveillance.

La DREAL sera sollicitée pour avis sur la faisabilité administrative de ces scénarios.

Pour le prochain COPIL (juillet 2020), les éléments suivants seront présentés :

- Présentation de l'EDD
- Acter le niveau de protection et la zone protégée du système d'endiguement
- Présentation des premiers scénarios d'aménagement